

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 11 février 2013

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire

MM. les adjoints Christian RICHERT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Véronique ERNEWEIN, Brigitte BURGER

MM. les conseillers, Norbert PONTA, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Mathieu DURINGER, Bernard RIEHL, Charles MEHL, Michel ETTLINGER, Valentin GEBHARDT

Absents excusés : M. Philippe OBRECHT qui donne procuration à M. Christian RICHERT
M. Jacky JACOB qui donne procuration à M. Mathieu DURINGER
MM. Jacky HARTSTREISEL, Claude WEISS, Marc KLEIN

Absent non excusé : ./.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

7) Acquisition de terrain HEITZ

1) Demande de subvention de l'Ecole de Musique du Pays de la Zorn

L'Ecole de Musique du Pays de la Zorn sollicite, comme l'an dernier, le paiement d'une subvention de 100 € par élève originaire de la commune. 17 élèves seraient concernés pour l'année musicale 2012/2013, dont un majeur. Le montant de la subvention demandée serait de 1 700,- €.

Mme le Maire rappelle que la subvention est octroyée directement aux familles mais uniquement pour l'inscription des jeunes mineurs. Par ailleurs, 9 élèves pratiquent un instrument, 7 participent à l'éveil ou à l'initiation musicale. Selon le cas, le tarif de la cotisation annuelle est différent. Il est de 500 €/an pour un élève pratiquant un instrument et de 195 € /an pour l'éveil ou l'initiation musicale.

Aussi la municipalité propose-t-elle de revoir sa participation et d'allouer une subvention de 100 euros pour les premiers et 40 euros pour les seconds.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition du bureau municipal et vote une subvention de 1.180 € à inscrire au budget communal 2013.

Adopté à l'unanimité

2) Demande de subvention de l'association « DETENTE ET LOISIRS »

L'association DETENTE ET LOISIRS sollicite une subvention de la commune pour l'achat d'élastiques nécessaires à leur activité de gymnastique selon devis présenté d'un montant global de 445,80 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la grille de répartition existante à cet effet, soit une aide de 149,10 €, correspondant à 40% du montant HT de la dépense.

Après délibération, le Conseil décide d'accorder la subvention ainsi définie à l'association « DETENTE ET LOISIRS ».

Adopté à l'unanimité

3) Demande de subvention de l'Association des Producteurs de Fruits de SCHWINDRATZHEIM-WALTENHEIM et Environs

L'Association des Producteurs de Fruits de SCHWINDRATZHEIM-WALTENHEIM et Environs sollicite une subvention de la commune pour l'achat d'un sécateur électrique avec différents accessoires selon devis d'un montant global de 2 204,23 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la grille de répartition existante à cet effet, soit une aide de 737,20 €, correspondant à 40% du montant de 1 843,- HT de la dépense.

Mme le Maire précise que ce matériel n'est pas exclusivement réservé aux cours de tailles mais également mis à disposition des membres de l'association dans le cadre des travaux d'entretien de leurs vergers.

Après délibération, le Conseil décide d'accorder la subvention ainsi définie pour cet investissement à l'Association des Producteurs de Fruits de SCHWINDRATZHEIM-WALTENHEIM et Environs.

Adopté à l'unanimité

4) Demande de subvention du Football-Club de Schwindratzheim

L'association Football-Club de SCHWINDRATZHEIM sollicite une subvention de la commune pour les travaux de remplacement du chauffe-eau et du mitigeur du club-house selon devis présenté d'un montant global de 7 117,53 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la grille de répartition existante à cet effet. Compte tenu du montant de l'opération et des engagements budgétaires de la commune pour les années à venir, la municipalité propose de limiter l'aide à 1 500 € maximum, correspondant à 22,50% du montant de 6651,90 € HT de la dépense.

Certains conseillers s'étonnent du montant élevé du devis. Mme le Maire précise que les prix d'un chauffe-eau de 500 l ne sont pas comparables avec ceux d'un ballon de 200 ou 300 litres. Pour celui de la salle polyvalente, il avait déjà fallu déboursier 3 800 € en 2009. Par ailleurs, la prestation comporte d'autres fournitures et travaux de plomberie-sanitaire annexes ainsi que les frais d'installation de l'ensemble.

Après avoir entendu les différents avis, le Conseil approuve la proposition de la municipalité en fixant à 1500 € maximum, le montant de la subvention à allouer au F.C.S..

Adopté à l'unanimité

5) Demande de subvention de l'association de Musique « Concordia »

L'association de musique « CONCORDIA » sollicite une subvention de la commune pour l'achat d'un instrument de musique (Baryton) selon devis présenté d'un montant global de 5 918,65 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la grille de répartition existante à cet effet. Compte tenu du montant de l'opération et des engagements budgétaires de la commune pour les années à venir, la municipalité propose de limiter l'aide à 1 500 € maximum, correspondant à 30,42% du montant de 4 932,21 € HT de la dépense.

La municipalité a décidé d'appliquer cette ligne de conduite pour l'attribution des aides aux associations présentant des projets d'investissement en 2013 où l'application des 40% d'aide communale irait au-delà des 1 500 € et qui auraient déjà bénéficié, par ailleurs, de subventions communales ces dernières années.

Après délibération, le Conseil décide d'accorder la subvention ainsi définie pour l'achat de cet instrument à la société de Musique Concordia.

Adopté à l'unanimité

6) Adoption des restes à réaliser 2012

Une circulaire préfectorale du 21 avril 2011 avait rappelé le caractère obligatoire de l'inscription budgétaire et de la présentation au conseil municipal des restes à réaliser. Ceux-ci correspondent pour les dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées, quelle que soit la taille de la commune. L'état est établi au 31 décembre de l'exercice. Les résultats reportés ne peuvent être repris au budget qu'après le vote du compte administratif. Une délibération du Conseil Municipal attestera de leur adoption.

Après s'être fait présenter le détail des montants à reporter, le Conseil Municipal vote les restes à réaliser à reporter sur le budget primitif 2013, comme suit :

- en dépenses d'investissement : 118 600 €
- en recettes d'investissement : 131 000 €.

Adopté à l'unanimité

7) Acquisition de terrains HEITZ

Dans le secteur de la rue du Cimetière, il s'agit de régulariser une situation de rétrocession, entendue à l'époque de l'aménagement de cette dernière, avec la famille HEITZ et qui n'a jamais été transcrite. La portion de parcelle concernée entrant dans la voirie publique est le pan coupé à l'entrée de la rue du Cimetière d'une surface d'environ 0,03 a.

Le prix de la rétrocession est fixée à l'euro symbolique et le Conseil doit préalablement autoriser le Maire à signer la promesse de vente et par la suite l'acte de vente à intervenir.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la régularisation foncière et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

8) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :

- un marché pour les travaux en moins de réhabilitation des logements collectifs de la gendarmerie autoroutière de Schwindratzheim – lot N°6 – Menuiserie, pour un montant de -10 066,56 € TTC avec l'entreprise ANDRES de WEITBRUCH (Bas-Rhin) ;
 - un marché pour les travaux supplémentaires de réhabilitation des logements collectifs de la gendarmerie autoroutière de Schwindratzheim – lot N°8 – Revêtement de sol, pour un montant de 95,39 € TTC avec l'entreprise REVETEMENTS LAMBDA de STRASBOURG (Bas-Rhin) ;
- Terrains de football : M. Jean-Nicolas GROSS, Adjoint au Maire présente au Conseil le bilan complet de l'opération de réfection et de mise aux normes des terrains de football, se soldant par une participation pour le FCS de 23 134,33 € pour un investissement total de 136 722,94 €. Ceci clôt ainsi la partie projet. Dans la dernière discussion avec les représentants du FCS, la commune a insisté pour que soit prévu à l'avenir, l'entretien et l'hivernage de l'arrosage automatique (estimé à environ 500 €/an) ainsi que l'entretien annuel des surfaces de jeux pour pérenniser l'investissement réalisé. Il va de soi qu'il faudra également éviter de jouer des entraînements et des matchs sur des pelouses détrempées et épargner les terrains en cas d'intempéries.
- Subvention pour ravalement de façades : Mme le Maire propose de rappeler les nouvelles directives validées par la signature de la convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien avec le Conseil Général du Bas-Rhin. Indépendamment des opérations plus ciblées par ce dernier (réhabilitations, logements à loyer maîtrisé, lutte contre la précarité énergétique), les dossiers de demandes de subvention pour ravalement de façades seront dorénavant instruits directement par le Département. Ce n'est qu'après acceptation par celui-ci, que la commune sera sollicitée pour abonder l'aide du Conseil Général aux mêmes conditions. A savoir s'ajoutent maintenant, des critères de ressources pris en compte dans l'instruction du dossier. Le plafond de subvention est fixé à 3 500 €. Le tarif applicable est de 2,30 € /m² pour la peinture et de 3,10 €/m² pour le crépissage. Ne seront concernés par ces nouvelles aides, que les seuls bâtiments datant d'avant 1900 compris dans le périmètre fixé par le Département.
- Lotissement « Les Terrasses de la Zorn » : la demande de permis d'aménager a été déposée le 24 décembre 2012 par le cabinet JC SCHMITT et a été transmis à la DDT pour instruction le 28 décembre 2012. Les pièces complémentaires demandées ont été fournies le 28 janvier 2013. La réponse du service instructeur devrait donc nous parvenir au plus tard fin avril. S'en suivront alors les fouilles après les récoltes d'automne et les acquisitions de terrains seront validées par le cabinet SCHMITT avant la fin de l'année. Concernant le projet d'installation du garage CITROEN, M. Marc BERNHARDT est en discussion avec l'aménageur en vue d'obtenir une bande de terrain supplémentaire d'environ 4 ares au nord de la parcelle qui lui est promise, pour optimiser la réalisation de son projet. Néanmoins la transaction se fera au prix du terrain constructible, au même prix que pour un particulier.
- Centre culturel : Le projet d'extension a été inscrit au Contrat de Territoire suite au recensement à mi-parcours, demandé pour la période 2013-2015 à remettre avant le 15 décembre 2012. La réponse du Conseil Général devrait nous parvenir d'ici une quinzaine.
- Rythmes scolaires : la mise en route des nouveaux rythmes scolaires (retour au 4,5 j) est prévue dès la rentrée 2013. Sur décision du Maire prise avant le 31 mars, cette échéance peut être reportée d'un an. Les membres de l'Amicale des Maires se réuniront le 13 février pour en débattre et harmoniser l'application de

cette loi au niveau cantonal. Cependant l'enveloppe gouvernementale allouée pour aider les communes à l'organisation de la prise en charge des élèves après les cours n'est garantie que pour 2013. Tant que les écoles ne relèvent pas de la compétence intercommunale, il appartiendra à chaque commune d'adapter localement les moyens à mettre en œuvre pour encadrer les jeunes après l'école. Il reviendra au Directeur Académique de prendre la décision finale après avoir recueilli l'avis des maires.

Sortie de M. Norbert PONTA à 21h45.

- Commission 3^e Age : En raison de la non-disponibilité du centre culturel en fin d'année et pour ne pas se retrouver dans la situation de 2012, la mairie a confirmé la réservation de la salle du foyer paroissial pour l'organisation du repas de Noël des personnes âgées le 08 décembre 2013. Le Club des Aînés disposera de la salle le 15 décembre et le FCS occupera la salle en janvier pour le théâtre. La réception des vœux 2014 de la commune se fera dans la salle polyvalente.
M. GROSS Jean-Nicolas souligne qu'il aurait été dommage de remettre ce repas de Noël en janvier pour près de 285 personnes, alors que le Club des Aînés ne compte qu'une cinquantaine de membres. Pourtant de nombreuses communes organisent néanmoins cette réception en janvier d'après M. Xavier ULRICH, pour ne pas surcharger la période de Noël.
- ACSS : M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire, annonce que M. Charles MEHL, Conseiller Municipal, a démissionné de ses fonctions de gestionnaire des salles communales au 1^{er} décembre 2012. Comme il n'y avait pas d'élue volontaire pour le remplacer, l'ACSS s'est réunie le 09 janvier 2013 pour en débattre. En attendant les prochaines élections municipales et un éventuel candidat au sein du Conseil Municipal, l'ACS propose d'embaucher une personne en CDD à compter du 1^{er} mars 2013 jusqu'au 31 mars 2014. La seule personne qui se soit portée candidate est Mme Caroline REUTER. Un grand nettoyage des salles est prévu début mars, avant de lui remettre les clés. Le président de l'ACSS a également constaté que trop de clés d'accès aux salles avaient été reproduites sans autorisation. Aussi certains barillets de la salle polyvalente ont-ils été changés. Quant au centre culturel, à l'occasion des travaux d'extension, le système d'accès aux salles sera revu.
- Budget : commission élargie à l'ensemble du Conseil Municipal (débat budgétaire), le 11 mars 2013 et Conseil Municipal (séance budgétaire), le 25 mars 2013.

Séance close à 22h20.